que la majorité sénatoriale n'a cessé de soutenir.

De son côté, M. Loubet fera ensuite appeler un certain nombre de personnages politiques, qu'il entre consulter également ; mais, car on pense, on n'a aucune indication précise. Il manifeste toute l'ampleur politique auquel il confiera la mission de constituer le nouveau ministère.

On pense généralement que les pourparlers détaillés seront promptement menés.

Les Congrégations

Avis défavorable

Niort, 3 juin. — Le conseil municipal de Niort, appelé par le préfet à donner son avis sur l'acceptation d'un legs de 5,000 fr., fait par Mme Vve Brémond en faveur d'une congrégation de femmes de Niort, a émis un avis défavorable.

A ALGER

Les élections municipales. — La liste républicaine élue

Alger, 2 juin. — Le conseil municipal antijuif d'Alger ayant été dernièrement dissous à la suite de fraudes électorales, constatées par arrêt du Conseil d'Etat, de nouvelles élections pour trente six conseillers ont eu lieu aujourd'hui.

La liste républicaine est élue par une grosse majorité, battant les deux listes antijuives, patronées, l'une par M. Max Régis et M. Antonini, maire sortant, l'autre par M. Voinot, ancien maire, et M. Liénard, ancien adjoint, candidat malheureux aux dernières élections législatives à Aanières.

Les écrasoURS

Poitiers, 2 juin. — Un accident d'automobile s'est produit près de la Villedieu, à 15 kilomètres de Poitiers.

M. Arnaud, arquebusier à Poitiers ; Mme Arnaud et le mécanicien, Emile Morin, revenaient en automobile de Genouy, d'où ils étaient partis à dix heures du soir, lorsque après avoir passé la Villedieu, ils aperçurent sur le milieu de la route une charrette attelée.

M. Arnaud parvint à éviter le véhicule, mais une deuxième charrette suivait la première à peu de distance.

L'automobile vint heurter une des roues de celle-ci et un choc violent se produisit. Les voyageurs furent lancés dans le fossé. M. Arnaud se releva avec des contusions sans gravité, mais sa femme a eu une côte enfoncée et le mécanicien, outre une lésion assez grave à la cuisse droite, ressentait de vives douleurs à la tête et aux bras.

Ils furent ramenés tous trois à Genouy, où ils reçurent les soins de M. le docteur Moreau.

Quant à l'automobile, il a été complètement brisé.

⁂

Paris, 3 juin. — En face le n° 35 de l'avenue Hoche, hier soir, vers huit heures, l'automobile appartenant au prince Murat, conduite par le mécanicien Louis Sellier, demeurant rue Legendre, a renversé un fiacre qui conduisait M. Mozer.

Dans sa chute, ce dernier s'est lourdement blessé à la tête et aux reins ; il se plaint, en outre, de violentes douleurs internes. Après avoir été pansé à l'hopital Beaujon, M. Mozer a été ramené à son domicile, 15, rue Mathis.

Disparition d'un sculpteur

Paris, 2 juin. — Un sculpteur assez connu, M. François Cartier, âgé de soixante-et-un ans, a quitté subitement son domicile, 30, avenue du Maine, où il habite avec sa sœur. Il a laissé *trois lettres dans lesquelles il déclare qu'il va se suicider.*

La première renfermait un billet de 100 fr., et l'artiste indiquait que cette somme était au compte sur les 1,000 francs qu'il laissait à sa belle-sœur par testament.

Dans la seconde, il priait deux de ses confrères de vouloir bien terminer une statue de Vénus commandée pour le musée de Mâcon.

Enfin, dans la troisième, il s'excusait auprès d'un maire de province de ne pouvoir exécuter une œuvre qu'il lui avait commandée.

LA CONVENTION SUCRIÈRE de Bruxelles

L'attitude du Reichsrath

Vienne, 3er juin. — Dans les cercles parlementaires viennois, on considère comme certain que le Reichsrath rejettera la convention sucrière adoptée par la dernière conférence de Bruxelles et elle est repoussée au Reichstag allemand.

La Triple alliance

Renouvellement pour une période de six ans — La date de la signature

Vienne, 2 juin. — *L'Allgemeine Zeitung* de Vienne prétend tenir de bonne source que les traités de la triple alliance seront signés à Rome dans les premiers jours de ce mois. Ils seront renouvelés pour une durée de six ans.

Les Faux Millions

A LILLE

Nous avons dit, ainsi que plusieurs de nos confrères, que Romain Daurignac se trouvait à Lille le jour de l'Ascension et qu'il avait soupé à la *Taverne de Strasbourg*, en compagnie de Mlle Gabrielle M... et de MM. P... et V...

La police de sûreté avait reçu l'ordre de se livrer à une enquête à ce sujet. Voici les informations qu'elle a pu recueillir :

Un télégramme émanant de M. Delacherie et adressé à Romain Daurignac, rue Duret 15 à Paris, a été retenu à l'administration des postes et télégraphes. Voici ce que contenait ce télégramme :

« Veuillez examiner mes comptes. Verrai ces messieurs demain. Amitié. »

De cela, l'*Echo du Nord* déduit que contrairement à notre assertion, Romain Daurignac n'était pas à Lille le 8 mai dernier, et notre confrère ajoute :

« On a également parlé d'un télégramme arrivé de Paris, le 9 mai, au buffet de la gare de Lille, où il reste *plusieurs jours en souffrance* jusqu'à ce que le parquet l'eût fait saisir. »

Ce télégramme était tout simplement adressé par Mme d'Arvalho, à son amant, Romain Daurignac. Voici en qu'il disait :

Faut-il partir, et dans quelle direction ?

Il est indéniable que Romain Daurignac qui avait confié à Mme d'Arvalho le secret de sa fuite prochaine, ait pu lui cacher le nom de l'endroit où il se rendait.

Or, la dépêche que lui envoyait sa maîtresse, est parvenue à destination dans la matinée du 9 mai, ce qui prouve que Mme d'Arvalho savait son amant à Lille depuis la veille, car le télégramme arrivait ici avant l'entrée en gare du premier train venant de Paris, c'est-à-dire avant 11 heures 49 du matin.

Quant à M. Delacherie qui envoyait le 8 au frère de Mme Daurignac, la dépêche que la sûreté a fait saisir, il pouvait très bien ignorer que Romain Daurignac se trouvait dans notre ville le jour de l'Ascension.

A PARIS

L'INSTRUCTION

Les créanciers de Mme Humbert

Paris, 2 juin. — On sait que M. Roy avait été chargé de rechercher les créanciers de Mme Humbert. Or, son enquête est à peine commencée et déjà il vient de découvrir en province de nombreux dupes de cette femme extraordinaire. Ce sont des créanciers qui ont prêté chacun de petites sommes; mais l'ensemble de ces créances atteint plusieurs millions.

La Catastrophe des Antilles

L'éruption du 30 Mai

Fort-de-France, 1er juin. — L'effervescence de la Montagne Pelée n'est pas encore calmée.

Une dépêche de New-York nous informe que la communication par câble entre Fort-de-France et Saint-Thomas a été de nouveau interrompue vendredi dernier. Une violente éruption de la Montagne Pelée s'est produite le même jour, à deux heures de l'après-midi. On annonce que les cratères du nord de la montagne vomissent des torrents de boue. Les gens occupés à inciné rer les cadavres, à Saint-Pierre, ont dû fuir sous une pluie de vapeurs et de cendres.

Samedi matin, on a entendu des détonations provenant du volcan et on a vu sortir d'après eux, du cratère de la rivière Blanche un nouveau torrent de boue chaude et fumante.

Détails rétrospectifs

Paris, 2 juin. — Un matelot, torpilleur du *Suchet* a écrit à sa famille, qui habite Dourmont, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes en mer, au pied du volcan; nous sommes avengles par la cendre ; il en sort tant qu'on dirait que toute la terre est en feu.

Il reste encore 2000 hommes à terre, mais nous ne pouvons rien faire pour eux momentanément; nous attendons une embelie pour accoster la terre.

Il y a une heure, nous avons pris les soldats que nous avions laissés à Saint-Pierre hier. Ils ont rapporté un canot rempli d'or et de billets de banque, environ 15 millions de francs (!); ils disent qu'ils ne peuvent plus travailler tellement ça sent mauvais.

Les cadavres sont si nombreux qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de marcher dessus.

A mesure que nous embarquons les habitants, ils se mettent à nous embrasser tellement ils sont contents d'être sauvés; ils ont tous leur chapelet à la main et prient Dieu tout le temps. Les malheureux mourraient de soif, car il ne reste plus une goutte d'eau à terre, les ruisseaux étant desséchés par la cendre qui tombe dedans.

ÇA & LA

Paris, 2 juin. — C'est un tireur français, M. Lecocq, qui a gagné au 4e concours international de Rome le prix de la Coupe de la Reine.

Paris, 2 juin. — M. Gallen qui vient de légner dix millions à l'Etat et 30.000 francs à la Société d'incinération avait demandé que son corps soit brûlé et que ses cendres fissent dépouées à l'égal de celles des ouvriers, dans une des cases du columbarium, concédées pour cinq années. La Société de l'incinération a assuré l'exécution des dernières volontés de M. Gallen.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES TABACS

A PARIS

Paris, 2 juin. — Aujourd'hui, les trois manufactures du tabacs de la Seine se sont mises en grève pour une question de principe administratif grave.

A LILLE

La grève repoussée

Une réunion des ouvriers et ouvrières des tabacs de Lille a eu lieu hier soir à 6 heures 1/2, dans la salle des Cantines scolaires de la rue Princesse. Il s'agissait de savoir l'attitude à prendre par le syndicat de Lille dans une grève des tabacs. La réunion a été strictement privée. A la suite de la discussion, l'ordre du jour suivant nous a été communiqué :

Le section de Lille, réunie en assemblée générale, salle des Cantines scolaires, rue Princesse,

Considérant :

D'une part :

Que le rang d'ancienneté, avec les réserves énoncées par l'Administration et les ouvrières et ouvriers de la manufacture de Lille, ne peut que concilier et sauvegarder les intérêts des deux parties.

D'autre part :

Qu'une grève générale ne peut être déclarée qu'après un débat de toutes les revendications par la Fédération entière.

Invite le Comité central à provoquer un Congrès dans le plus bref délai possible.

Pour la section de Lille et par ordre.

Le Président.

AU HAVRE

Le Havre, 2 juin. — Les ouvrières et ouvrières de la manufacture des tabacs n'ont pas repris le travail ce matin.

Les grévistes sont au nombre de 250 environ et 75 femmes ont travaillé ce matin.

Après une réunion à la Maison du Peuple, les grévistes sont venus devant la manufacture et ont conspué à la sortie les ouvrières qui avaient travaillé.

Aucun incident ne s'est produit.

Les grévistes sont calmes.

A TOULOUSE

Toulouse, 1er juin. — Les ouvriers des manufactures de tabacs ont informé le directeur qu'ils, solidaires des grévistes de Reuilly, demain, ils cesseraient le travail.

A NANCY

Nancy, 1er juin. — Le syndicat de la manufacture des tabacs, réuni aujourd'hui, par 257 voix sur 293 votants, a voté la grève. Les grévistes attendront la résolution des fédérations avant de reprendre le travail.

A RIOM

Riom, 1er juin. — Les ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs de Riom, se sont *réunis ce soir à deux heures.*

A l'unanimité, ils ont décidé que s'il n'était pas fait droit à leurs revendications, ils se mettraient en grève jeudi.

Inspection du Travail

Le *Journal Officiel* du dimanche fer juin, publie un décret portant réorganisation du service de l'Inspection du travail. Le nombre des fonctionnaires est fixé comme suit : 11 inspecteurs divisionnaires, 110 inspecteurs ou inspectrices départementaux.

Les circonscriptions d'inspection sont formées des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme; elle aura treize inspecteurs et une inspectrice. Les résidences seront à Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Cambrai, Boulogne, Arras, Amiens. La résidence de l'inspecteur divisionnaire sera à Lille.

LA BELGIQUE

Un viol à Ploegsteert

Dimanche après-midi, deux gamines de sept ans, dont nous tairons les noms, se promenaient le long de la rive belge de la Lys, lorsqu'un fraudeur de profession, un nommé Jules Lethioer, âgé de 42 ans, natif de Laventie, leur proposa de monter avec lui en barquette.

Elles y consentirent et bientôt Lethioer essaya de se livrer sur une des fillettes à des actes révoltants ; comme elle se défendait, il entreprit d'autre qui lui opposa moins de résistance.

L'affaire s'ébruita un peu plus tard et la gendarmerie belge de Ploegsteert, guidée par le signalement qu'elle avait obtenu des gamines mit la main sur le coupable.

Celui-ci avoua son crime en donnant comme excuse son état d'ivresse.

Les vêtements de la fillette violentée ont été saisis et envoyés à Ypres où Lethioer a été transféré pour instruction.

Dernière Heure

Création d'une recette des postes à Lille

Paris, 2 juin. — La création d'une recette auxiliaire urbaine des postes est autorisée à Lille, place Philippe-de-Girard.

Le conseil des ministres

Paris, 2 juin. — On sait que le conseil des ministres doit se réunir demain pour la dernière fois. Il est probable que le président de la République retiendra les ministres à déjeuner. Il sera donné ce longue note à l'issue du conseil de nombreuses affaires de second ordre exigeant une solution.

L'élection des questeurs

Paris, 2 juin. — Certaines candidatures sont déjà posées en vue de l'élection des questeurs. Nous citerons notamment celles de MM. Herlet et Codet. Tous nous permettent de croire que M. Rivet conservera son poste, mais il est plus que certain que les trois questeurs seront pris dans la majorité, la contrairie serait bien surprenant.

LE DRAME du boulevard de la Liberté

A LILLE

devant la Cour d'assises

Hier, comparaissait devant la Cour d'assises de Douai, l'assassin Hauw qui, le 13 novembre dernier, tue sa jeune femme d'un coup de revolver, dans l'entaminet de son beau-frère, sur le boulevard de la Liberté.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié ce crime qui provoqua à Lille une vive émotion.

Cependant il n'est pas de ceux dont les circonstances mystérieuses excitent un intérêt bien passionné. Rien de plus brutal, et, pourrait-on dire, rien d'une psychologie plus sommaire que l'acte auquel s'est livré le triste héros de ce drame.

Aucun détail ne permet de le ranger dans la catégorie des crimes dits « passionnels », les motifs qui ont poussé l'assassin ne semblent se rattacher autrement à quelque jalousie secrète et fatouche que du reste la conduite de sa femme ne pouvait provoquer.

La salle de la Cour d'assises était garnie d'un nombreux public au moment où s'ouvraient les débats.

Les Débats

On introduit l'accusé qui porte un vêtement noir. Sa physionomie a perdu cette allure hagarde et inquiétante qu'il avait autrefois. Elle est des plus banales. Il a tient non pas tête baissée, mais les paupières presque closes et rien ne transparaît des émotions qui devraient l'agiter. On dirait qu'il est complètement étranger à la cause qui se plaide, peut-on dire, en dehors de lui.

L'ASSASSIN

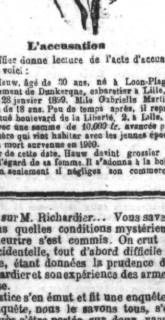

L'accusation

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, que voici :

Louis Hauw, âgé de 30 ans, né à Loos-Plage, arrondissement de Dunkerque, célibataire à Lille, a épousé, le 28 janvier 1896, Mlle Gabrielle Martin, alors âgée de 18 ans. Peu de temps après, il reprit un café situé boulevard de la Liberté, 2.4 Lille, et le paya avec une somme de 10,000 fr. avancés par sa belle-mère qui vint habiter avec les jeunes époux jusqu'à sa mort survenue en 1900.

A partir de cette date, Hauw devint grossier et violent à l'égard de sa femme. Il s'adonna à la boisson et, non seulement il négligea son commerce dont je suis obligé de vous entretenir... Il en est un autre qui a été commis plus récemment, aussi mystérieux, aussi épouvantable, et pour le châtiment duquel je tremble que la justice ne reste de nouveau impuissante...

— De quoi parlez-vous ?

Martial et Marguerite, affolés, l'écoutaient.

Gordon ne comprenait pas... Il n'osait !

— Je veux parler de la mort de Renaud.

— Renaud, mort victime d'un attentat ?

— Oui.

— Renaud, assassiné, ici, dans son lit, sous nos yeux ?

— Oui.

— C'est impossible ! C'est folie que d'accuser Sylvien ; il serait et horrible! non, non, cela n'est pas ! cela n'est pas !

— Cela est !

— Des preuves ! Des preuves !

— Tout à l'heure je vous donnerai des preuves...

— Parlez ! Qui a pu vous faire croire...

Marguerite, affolée, interrogeait, avec Martial.

M. d'Aigurande écoutait, silencieusement.

Quant à Gordon, il croyait rêver.. Tout ce qui arrivait à son oreille, en effet, continuait de passer comme à travers d'un cauchemar.

— Les remarques que j'ai faites, dit Savinien, un autre que moi a dû les faire, un autre plus expérimenté, plus savant surtout et dont vous écouterez religieusement la parole. J'ai remarqué que Renaud avait dû être, non pas étranglé, mais étouffé... On a dû lui jeter un oreiller sur la bouche et appuyer sur l'oreiller jusqu'à ce que la mort s'ensuivît... la congestion est visible sur le visage... et l'oreiller qui a servi au crime est taché du sang qui est monté aux lèvres... Voilà ce que j'ai vu... ce que j'ai eu voir, du moins...

Marguerite terrifiée se cachait les yeux dans ses mains comme pour fuir cet odieux spectacle.

Elle répétait, machinale :

— C'est horrible ! Cela n'est pas ! Je ne veux pas croire !

— Vous croirez, hélas, madame, lorsque M. Gordon, que j'ai prié de venir après, vous aura répété les observations qu'il n'a pas dû manquer de faire...

Et se tournant vers le vieillard anéanti :

— N'avez-vous donc remarqué, monsieur ?

— J'ai fait les mêmes observations.....

— Et ces observations ne vous auraient-elles pas conduit à penser à du lait, qui est la mienne, à savoir que Renaud est mort étouffé par une main criminelle ?...

Gordon appuya son regard sur les yeux de Savinien.

— Il est vrai.

Marguerite se précipita dans les bras du médecin.

— Oh ! mon ami ! mon ami !

— Parlez, docteur, parlez librement, disait Savinien....

Gordon, toujours le regard dans les yeux de l'aventurier :

— Oui, je suis convaincu que Renaud est mort assassiné, de même que je suis convaincu que la mort de Richardier n'a pas été accidentelle... Et je suis convaincu également que ces deux crimes ont pris naissance dans le même cerveau et ont été exécutés par la même main...

Savinien hocha la tête sérieusement.

— Oui, même cerveau et même main, dit-il, j'en ai, comme vous, la certitude.

— Et le coupable, vous le connaissez !

Cette question tombait de la bouche de M. d'Aigurande.

Savinien répliqua d'un ton ferme :

La Suite.

Les docteurs Carpentier et Vast qui l'ont soigné au cours d'une attaque de *delirium tremens* confirment cette opinion.

M. Gremmel a assisté au crime ; Hauw semblait dans son état normal ; il avait l'air d'un homme qui bouche ; il s'est levé de sa chaise sans prononcer un mot, lui a parlé à l'oreille, elle a fait un signe négatif ; on a entendu un bruit sourd, la femme s'est légèrement inclinée en avant et a dit : « Ah ! mon ventre ! Comme c'est qu'elle pleurait ; elle était morte. Hauw a dit alors : « Voilà comme on fait ; à mon tour maintenant ». Il s'est tiré deux coups de revolver sans se blesser, puis il est parti d'un pas tranquille.

Mme Fourment fait une déposition analogue.

M. Cautin, agent de police, a arrêté Hauw qui marchait lâche aux, les yeux égarés, se portant tout haut et disant :

— Si je l'ai tuée tant pis elle n'avait qu'à ne pas me laisser sans argent.

M. Lapot et M. Dupacre donnent des renseignements sur Hauw ; son irrégularité et sa grossièreté vis-à-vis de ses clients sont les seules causes de sa ruine. Il injuriait les mêmes ; l'appât sa femme qui était irréprochable et que les clients de l'estaminet nommaient recette pauvre enfant ».

M. Bulens a vu Hauw écrire les lettres où il annonçait au commissaire de police qu'il tuerait sa femme dans l'après-midi du 13 ; elle restait de signer avec M. le bail de l'estaminet qu'il voulait reprendre. Hauw était dans son état normal. MM. Boste et Troclet racontent leurs différents entretiens avec Hauw et les menaces de mort qu'il leur a adressées.

LE RÉQUISITOIRE

M. Chouty, avocat général, expose que Hauw a tué sa femme pour une question d'argent, parce qu'il ne pas voulu lui remettre une somme de 845 francs, qui provenait de la succession de la mère de la victime, et qu'elle craignait de voir gaspiller par son mari comme le reste de leur avoir, et rusé parce que, connaissant l'insanité mentale de son mari elle ne refusait à signer le bail d'un nouvel établissement. Il ne s'agit aucunement d'un drame passionnel mais d'un crime de pur intérêt, prémédité quelque dix jours, ainsi que les lettres et les aveux de l'accusé à l'instruction le prouvent irréfutablement. Il ne cache pas au jury que la peine édictée par la loi pour de pareils faits est la peine de mort.

LA PLAIDOIRIE

Après avoir fait l'histoire du ménage et montré l'accusé, alcoolique héréditaire, se débattant au milieu d'une situation désespérée, se voyant près d'être séparé par l'influence imprudente et méfiante de Troclet d'une femme qu'il aimait, désespéré et entraîné par l'ivresse à un acte de violence, Me Edouard d'Hooghe dans une magnifique envolée de parole s'élève contre les conclusions du réquisitoire.

Il fait que vous vous représentiez les suites de votre verdict et que ce ne soit point pour vous un mot. Or n'est pas un fétichiste qu'il s'agit de tuer, mais cet homme là, devant vous. C'est cette tête qu'on coupera si vous répondez oui ! Regardez-la, et regardez ces yeux qui seront vitreux et fixes, et regardez ce cou à l'endroit où passera le couteau. Regardez bien cette tête, vous la reverrez dans les cauchemars de vos nuits. Voilà soixante heures que la société, comme Macbeth, essaie d'effacer sur ses mains la tache rouge du premier meurtre, *ne comprenant pas* que c'est faire de vouloir laver le sang du meurtre avec le sang de l'échafaud.

LE VERDICT

Le jury rapporte un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes.

Hauw est condamné à vingt ans de travaux forcés.

⁂

Mœurs à Roubaix

Au début de l'audience le jury avait acquitté Célina Verbelle, âgée de 23 ans, née à Renaix, (Belgique), soignesse à Roubaix, et Angéline Lepers, âgée de 36 ans, journalière, née et demeurant à Roubaix, poursuivies pour affaire de mœurs.

Chronique Régionale

Le sous-préfet de Cambrai

M. Caussi, chef de cabinet du sous-secrétariat d'Etat aux postes et télégraphes est nommé sous-préfet de Cambrai en remplacer de M. Didier, appelé à d'autres fonctions.

Nos artistes au Salon

Après M. Hippolyte Lefebvre qui a obtenu la médaille d'honneur pour ès sculpture d'autres artistes de notre région figurent au palmarès des récompenses du Salon.

M. Meyeur, de Cursin, ancien grand-prix de Rome obtient une seconde médaille en gravure ; MM. Santerre et Pennequin, de Lille, ont obtenu une troisième médaille.

— M. Félix Planquette a reçu également une troisième médaille.

Nos félicitations à tous ces artistes.

FEUILLETON 81

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVADÉ

Ils contemplaient tour à tour Savinien et M. d'Aigurande, puis le docteur abîmé en son fauteuil et qui ressemblait si bien, *en cette minute-là, à un accusé devant ses juges.*

Mais Marguerite l'aimait, ce vieillard, en qui elle avait reconnu depuis longtemps une affection si profonde ; elle l'aimait parce qu'il lui semblait parfois qu'il y avait un peu de son père qui revivait en lui.

Elle s'approcha de lui avec tendresse et murmura :

— Qu'avez-vous donc, mon ami ? Pourquoi êtes-vous si pâle et pourquoi semblez-vous si triste ?

Cela le fit revenir à lui.

Il se redressa, se retrouva debout, essayant de frapper le nouvelle fortune.

Mais il avait beau faire, l'effet était plus grand que tous ses efforts. Il avait beau faire ; il avait peur.

Alors, parce qu'il se voyait à la merci de M. d'Aigurande, parce qu'il croyait que M. d'Aigurande, supposé avoir guéri Marguerite, se croyait sans doute obligé de le livrer, ne voulant plus rien devoir par son silence, et fatigué sans doute de ce marchandage, il adressa au magistrat un long, douloureux, désespéré regard.

Et ce regard disait :

— Pourquoi avoir patienté si longtemps ? Pourquoi m'avoir aidé à devenir l'homme que je suis, si vous deviez quelque jour briser ma vie, me couvrir de honte et m'enlever au moment même où ma liberté serait, pour ceux auxquels je m'intéresse, un bien inestimable ?

Mais il n'y eut ni regret ni compassion sur le visage du magistrat.

Il n'y eut qu'une gravité triste.

VI

Révélations!

M. d'Aigurande s'approcha de Savinien.

Il tira de sa poche un télégramme et le lui montra en disant :

— *Cette dépêche est bien de vous, monsieur...*

— Je suis celui qui a signé cette dépêche.

— C'est bien vous qui m'avez prié de venir ?

— Prié instamment, au nom de votre devoir comme au nom de notre intérêt à tous : c'est bien moi.

— Parlez, monsieur... je vous écoute.

— Monsieur, je vais vous parler tout d'abord du présent et vous rappeler certains faits qui ont été portés à votre connaissance. Ensuite, si vous le voulez bien, je vous parlerai du passé, d'un passé très dramatique auquel vos fonctions vous ont obligé de vous mêler, où vous avez joué un rôle actif et au dénouement duquel vous n'êtes pas resté étranger.

— J'ai été mêlé, de par le poste que j'occupe, monsieur, à bien des drames et de bien douloureuses histoires sont parvenues jusqu'à moi. Je ne sais, je ne puis deviner, si vous ne pécèdes rien, à quoi vous faites allusion.

— Je vous prierai tout à l'heure, *monsieur, croyez-le bien. J'ai voulu, en* vous prévenant ainsi, ne pas vous surprendre et ne pas vous faire croire que j'abuse de votre patience si je vous rappelle des faits assez récents et que vous n'avez pas dû oublier. Vous verrez, plus tard, quand j'aurai fini, qu'entre le présent où nous sommes et le passé où vous avez joué votre rôle, il y a un lien qui vous échappe encore et que j'ai voulu vous faire toucher du doigt pour ainsi dire...

M. d'Aigurande lui fit signe de continuer.

— Ce que j'accomplis en cet instant, monsieur, est un devoir très douloureux. Je sais que je vais faire de la peine à ceux qui sont ici... et d'avance je leur en demande pardon...

Ces paroles bourdonnèrent aux oreilles de Gordon sans qu'il put comprendre de quoi il s'agissait.

Un moment il avait eu peur, de nouveau.

Ce fut lorsque Savinien fit allusion au passé auquel avait été mêlé M. d'Aigurande.

Mais il se rassura en entendant l'aventurier expliquer que le passé et le présent étaient reliés entre eux pour ne plus faire qu'un.

Pour cela, il est fallu, avant tout, qu'il eût des doutes. Partant de ces doutes, il aurait pu arriver à quelques demi-certitudes.

Mais, s'il eut seulement vaqu ces doutes!

— Monsieur, disait Savinien très calme et maître de lui, je suis obligé de vous rappeler et de rappeler aux deux enfants de ce cerveau homme, le meurtre commis sur M. Richardier... Vous savez tous dans quelles conditions mystérieuses ce meurtre s'est commis. On crut à mort accidentelle, tout d'abord difficile à admettre, étant données la prudence de M. Richardier et son expérience des armes de chasse.

La justice s'en émut et fit une enquête. Cette enquête, nous le savons tous, s'égara, après s'être portée sur deux vagabonds, et en fin de compte n'aboutit pas. Pourtant la conviction restait que M. Richardier avait été victime d'un assassinat, mais la justice ne connaît pas tous les crimes, hélas ! et ne punit pas tous les coupables !

Gordon écoutait les paroles de l'aventurier comme il avait entendu ces paroles en quelque fièvre de cauchemar.

Etait-ce bien cet homme qui parlait.

Cet homme qu'il ne soupçonnait même plus, maintenant, du meurtre de Richardier, mais du crime duquel il avait la certitude... Cet homme qu'il avait surpris, dans le délire d'une seconde de surexcitation et de remords, au Trou-aux-Epines, avec, devant les yeux, le sanglant fantôme de l'assassiné !... cet homme osait évoquer de pareils souvenirs !

Et il était tranquille.

Aucune émotion apparente sur le visage !

Rien qu'une sorte de pitié, lorsqu'il avait raconté ce drame du Trou-aux-Epines.

Une pitié pour la victime mêlée d'indignation pour le meurtrier !

Il reprit :

— Ce que j'ai à vous dire maintenant vous paraîtra bien étrange que j'ai pesé que je ne considérée comme un insensé... Et cependant regardez et voyez si quelque chose en moi peut vous donner pareille crainte... Le meurtre de M. Richardier n'est pas un affaé. le seul crime